

l'écho de Montagne

bulletin communal d'information de Montagne | n° 14 | février 2010



Coup de proje

la maison Buisson / p 3

le mot du Maire

Me voilà déjà en train d'écrire mon deuxième *mot du maire*. Le temps file vite pour les Hommes ! Il semble filer plus lentement pour notre commune. Les projets communaux sont plus longs, plus lents. Il est par exemple courant pour une commune de s'endetter sur 50 ans, ce qu'aucun banquier n'accorderait à un être humain



Montagne nous survivra. Nos actions pour la commune, les bonnes comme les mauvaises, laisseront des traces bien au-delà de notre furtif passage. C'est une première difficulté pour un nouveau maire d'en prendre conscience, de s'habituer à cette lenteur, de comprendre qu'elle est inévitable et même souhaitable parce que si on fait des erreurs, ce seront nos enfants qui devront les réparer.

Schéma directeur d'assainissement, Schéma directeur pour l'eau potable, carte des aléas et plus tard peut être document d'urbanisme... nous dépensons beaucoup d'argent en études. Cela peut étonner, voire choquer, mais c'est simplement de la prudence.

La complexité des réglementations et des enjeux nous obligent à prendre toutes les précautions parce que les mauvaises décisions sont interdites quand elles engagent l'argent des contribuables.

Cette première moitié du mandat est donc, avant tout, une phase d'études et d'analyses. Nous avons la volonté par la suite, de mener à bien des projets concrets et visibles qui amélioreront pour longtemps la vie des montagnards.



réhabilitation de l'ancienne école
vie municipale
p 8



2010, nouvelle étape pour la petite enfance
vie intercommunale
p 21



cantine scolaire, une nouvelle association
vie associative
p 16



assainissement, les suites du schéma directeur
vie municipale
p 10

Je veux ici remercier très sincèrement plusieurs personnes :

D'abord, au nom de toute la commune, je remercie Francis, notre employé communal qui entame sa 26ème et dernière année au service des Montagnards. Francis prendra cette année une retraite attendue et bien méritée. Nous lui devons beaucoup et c'est bien peu de chose que rendre hommage à son dévouement pour la commune et à son efficacité au travail. Il manquera à Montagne, et son remplacement est un des enjeux important de cette nouvelle année.

Je remercie aussi mes adjoints et les conseillers municipaux. Chaque nouvelle journée apporte de nouvelles preuves de leurs dévouements pour Montagne.

Je remercie enfin tous les acteurs de la vie communale. Nos secrétaires de mairie, les présidents et membres d'association et plus largement toutes les personnes qui aiment notre commune et investissent leur temps et leur énergie pour que l'on continue à se parler, à faire la fête ensemble, à réfléchir ensemble. Tout simplement pour qu'il y ait une vie de village.

On a beaucoup parlé de crise économique en 2009, et les conséquences de cette crise risquent de nous suivre en 2010 et même au-delà. Cette crise n'est pas virtuelle. Elle atteint concrètement certains d'entre nous dans leur vie quotidienne. Mais quelles que soient les difficultés, nous pouvons tous nous féliciter d'habiter une commune où il fait bon vivre. Et ces difficultés justement, nous confrontent à la nécessité d'être vigilants et solidaires pour que les plus fragiles d'entre nous ne restent pas sans soutiens.

Pour terminer, j'adresse mes meilleurs vœux ainsi que ceux du conseil municipal à toutes les Montagnardes et Montagnards, pour une année 2010 heureuse et pleine de réussite qui verra, nous le souhaitons, se concrétiser beaucoup de projets individuels ou collectifs. Nous souhaitons à chacun de profiter pleinement et dans la santé du plaisir de vivre à Montagne

s O mmaire

coup de proje | p3 > 4 |

la maison Buisson

vie municipale | p5 > 12 |

| p5 | parlons argent !

| p6 | finances communales

| p7 | vie du conseil

| p8 > 12 | projets & travaux

| p8 | réhabilitation ancienne école

| p9 | du côté de la voire

| p10 | assainissement

vie associative | p 13 > 18 |

| p13 | l'AEP / l'association patriotique

| p14 | l'ACCA

| p15 | le comité des fêtes

| p16 | le club de l'amitié
la cantine scolaire

| p17 | le sou des écoles

| p18 | bureaux & contacts associatifs

vie scolaire | p 19 |

| p19 | quoi de neuf...

vie intercommunale

| p 20 > 24 | brèves interco

| p20 | habitat, une nouvelle opération pour son amélioration

| p21 | 2010, année de la petite enfance

| p22 | centre aquatique, le chantier progresse

| p23 | bibliothèque du furand du côté du SICTOM

| p24 | et si l'on co-voiturerait ?

entre nous | p 25 > 31 |

| p25 | un défibrillateur pour sauver des vies

| p26 | repas des aînés

| p27 | souvenirs, souvenirs...

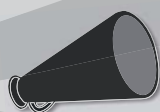
| p28 | état-civil

| p28 | 1^{er} mai des jeunes montagnards

| p29 | ça s'est passé à Montagne, en 2009

agenda | p 32 |

répertoire | p 32 |



ont contribué à l'écho de Montagne

Y. Blanc, V. Lavergne, C. Mandier, M. & F. Décard, P. Pacaud, F. Porotti, A. Vivier, C. Cotte, G. Rillet, T. Clément, AM. Giraud, M. Duckit, M. & B. Boffelli.
crédits photos : commune de Montagne, DR.

Maquette & mise en page : commune de Montagne (Aymeric Vivier).

Publication de la commune de Montagne, mairie, le village, 38160 Montagne

Directeur de publication : Vincent Lavergne

Tirage : 160 exemplaires / Impression : Multiplan, Chatte (38160)

la maison Buisson



Henriette Buisson nous a quittés le 4 mai 2008 à l'âge de 93 ans. Elle était la doyenne de notre commune. Au-delà, elle a été une personnalité de notre village où elle a notamment tenu le dernier café bar en activité, jusqu'en 1980.

Depuis quelques mois, la maison rose où était le bar et où Henriette a habité était en vente, ainsi que les granges attenantes. La municipalité n'a pas voulu prendre le risque de voir se dégrader une maison centrale et emblématique de notre village.

Des volets fermés pendant des années, une maison qui meurt, c'est un peu le village qui meurt. Il est de notre devoir d'avoir une autre vision de l'avenir de notre commune. Nous avons donc fait une proposition d'achat à la famille sur la base de l'évaluation financière proposée par les domaines. Et un compromis de vente a été signé le 20 novembre 2009.

Bien sur, c'est un investissement important au regard de notre budget annuel. Il est même honnête de dire qu'un tel projet comporte une part de risque. Nous avons pris le temps de peser ces risques avant de nous engager.

Le projet

Le projet poursuivi par la municipalité en achetant cette maison est double.

Nous souhaitons que le village soit vivant. Et nous souhaitons aussi favoriser l'installation de jeunes familles. En développant l'offre de logements locatifs nous atteindrons en partie cet objectif. La maison Buisson et ses dépendances permettront, selon les projets, d'aménager 4 ou 5 appartements, du T2 au T5. Accueillir de nouveaux montagnards et offrir la possibilité aux jeunes de la commune de rester, sont les meilleures garanties de sécuriser les effectifs de l'école et de maintenir le dynamisme de la vie communale.

D'autre part, le projet s'inscrit aussi dans une réflexion d'embellissement et d'aménagement du cœur du village. C'est une réflexion à long terme et les réalisations éventuelles ne pourront se faire qu'au rythme autorisé par les finances municipales. Il faudra envisager des travaux d'embellissement du presbytère, de l'église et des espaces environnants. Réaménager les trottoirs et limiter la vitesse automobile dans le village, peut être rendre constructible certaines parcelles dans le village... Tout cela implique évidemment la réalisation d'un assainissement collectif. Beaucoup de projets qui à terme, et au-delà du mandat en cours, pourront modifier profondément l'aspect de notre village et de sa population.



Les données financières du projet

Dépenses		Recettes	
Achats et frais	166 000 €	Apport fonds propres	90 000 €
Travaux estimés	304 000 €	Subventions	80 000 €
		Emprunt	300 000 €
Total	470 000 €	Total	470 000 €

Ressources annuelles attendues	
Total mensuel des 4 (ou 5) loyers (loyers sociaux)	1820 €
Revenu annuel théorique	21 840 €
Abattement de 20% (inoccupation, impayés, frais d'entretien, taxe foncière....)	- 4368 €
Total	17 472 €

Le fait de nous engager dans un programme de logement à loyers conventionnés, nous permet de bénéficier de plusieurs avantages :

- des subventions plus importantes, évaluées à 80 000 €
- un prêt bonifié de la CDC La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) offre des conditions de prêt avantageuses pour les communes désirant créer des logements sociaux. Pour un emprunt sur 25 ans, les revenus locatifs de 17472 € couvriront les annuités de l'emprunt de 300 000 €
- une TVA à 5.5% sur l'ensemble de l'opération

Par contre, le montage des dossiers est complexe et très long. Il est très peu probable que des travaux commencent en 2010. On voit donc que pour équilibrer le projet la commune devra apporter 90 000 € prélevés sur sa trésorerie.

C'est une dépense importante mais que nous estimons totalement justifiée. Il faut considérer aussi que cette opération présente plusieurs avantages financiers pour la commune. Les habitants supplémentaires nous permettent de bénéficier d'une Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) plus importante de la part de l'état, ainsi que des rentrées fiscales supplémentaires. Ce seront aussi de futurs usagers du service de l'eau ainsi que de la probable station d'épuration. Or, lorsque les investissements sont répartis entre des usagers plus nombreux, la part payée par chacun diminue.

On peut aussi dire que par le jeu des augmentations annuelles des loyers, les locations pourront, après quelques années, apporter une contribution non négligeable au budget communal.

Incontestablement, le projet enrichira la commune et augmentera son patrimoine. Ce n'est cependant pas le but premier recherché par la municipalité, mais il n'est pas à négliger. En achetant cette maison, nous faisons le choix de nous impliquer activement dans le développement du village et de la commune. A notre petite échelle, c'est un vrai choix politique que chacun pourra évaluer.



PARLONS ARGENT !

Le potentiel fiscal de notre commune est de 368 €/habitant. C'est le plus faible de la CCPSM (Communauté de Communes du Pays de Saint Marcellin). pour information : Saint-Bonnet de Chavagne : 406 €/hab, Saint-Antoine l'Abbaye : 426 €/hab, Saint-Lattier : 477 €/hab, Chatte : 944 €/hab ...

Ce potentiel fiscal prend en compte les taxes foncières, la taxe d'habitation et la taxe professionnelle. Son faible niveau s'explique par le taux modéré de notre taxe d'habitation (7,98% pour une moyenne de 8,9% sur la CCPSM) et surtout par le faible encaissement de taxe professionnelle.

Le contexte n'est pas favorable pour les revenus des communes. La chute des transactions immobilière, due à la crise, a amputé la quote-part perçue par la commune sur les droits de mutation. Il est aussi douteux que la suppression de la taxe professionnelle soit intégralement compensée. De plus, les ressources financières du département sont en baisse, ce qui diminue notre capacité à trouver des financements auprès du conseil général.

Pour autant, la municipalité a l'ambition de ne pas augmenter les taux des impôts locaux cette année.

Un des moyens d'y arriver est de lancer dès maintenant une chasse aux « fuites d'argent »

Il y a les petites surfaces habitables supplémentaires, parfois même des appartements

entiers, gagnés sur des granges ou des garages et jamais déclarés.



Il y a les compteurs d'eau qui alimentent 2 ou 3 appartements faisant perdre à la commune abonnements et droits de branchement.

Toutes ces petites « fuites » d'argent finissent par former une rivière importante qui manque au budget communal.

Le plus souvent, on ne se met pas hors des règles par malhonnêteté, mais plutôt dans le but de se simplifier la vie.

Il y a cependant une réalité que personne ne pourra contester : *Ce sont les contribuables en règle qui payent pour ceux qui ne le sont pas.*

Un simple souci d'équité nous oblige à demander à tous ceux qui ne le sont pas de se mettre en conformité avec les règles fiscales, les règles d'urbanisme, et le règlement du service de l'eau.

Bien sur il y a un impact financier. Il n'est jamais agréable de devoir payer une taxe ou un droit de branchement. J'en ai personnellement fait l'expérience. Mais c'est aussi une satisfaction de se savoir en règle, et c'est tout simplement nécessaire.

Vincent Lavergne

Finances communales

Le compte administratif 2009

Qu'est-ce que le compte administratif ?

C'est un document annuel où l'ordonnateur (maire) rend compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Etat des finances

Les finances municipales sont saines, puisqu'à l'issue de cet exercice elle a un *matelas* de 101 263,24 €. Le déficit d'investissement s'explique par un important programme de voirie, pour lequel la commune n'a pas encore reçu les subventions obtenues. Le remboursement de la TVA sur la partie investissement est aussi décalé. Des rentrées d'argent que l'on devrait retrouver sur l'exercice 2010.

Le compte administratif a été visé par le receveur municipal (plus connu sous le nom de percepteur) et approuvé, à l'unanimité, par le conseil municipal du 2 février 2010.

		fonctionnement	investissement	cumulé
<i>recettes</i>	prévision budgétaire	347 565,00 €	272 370,00 €	619 935,00 €
total des recettes		174 233,21 €	21 284,00 €	195 517,21 €
<i>dépenses</i>	prévision budgétaire	347 565,00 €	272 370,00 €	619 935,00 €
total des dépenses		136 625,50 €	180 804,64 €	320 430,14 €
résultat de l'exercice (2009)		+ 37 607,71 €	- 162 520,64 €	+ 124 912,93 €
résultat reporté (des années précédentes)		196 035,09 €	30 14,08 €	226 176,17 €
résultat cumulé		233 642,80 €	- 132 379,56 €	101 263,24 €

Vie Municipale

parlons argent, p 5 | finances communales, p 6 | vie du conseil, p 7 | réhabilitation de l'ancienne école, p 8 | du côté de la voirie, p 9 | assainissement, p 10 |

Vie du conseil

Suite à la démission de Christophe Soullier, pour raisons personnelles, de son poste de conseiller municipal, le conseil a procédé à son remplacement dans les commissions municipales et les représentations intercommunales.

Frédéric Décard est le nouveau représentant suppléant de la commune à la Communauté de Commune du Pays de Saint Marcellin, il devient membre du CCAS de la commune. Vincent Lavergne est représentant suppléant de la commune au SIRCO. Christian Boffelli devient membre titulaire de la commission d'appels d'offre.

Enfin, sur proposition de Mr le Maire, les commissions voirie/eau/urbanisme fusionnent et la commission cadre de vie disparaît.

vo
tre
con
seil
mu
nicip
al



Lavergne Vincent (maire)



Mandier Corinne (1^{ère} adjointe)



Boffelli Christian (2^{ème} adjoint)



Blanc Yannick (conseiller)



Cotte Lilian (conseiller)



Décard Frédéric (conseiller)



Desgres Bernadette (conseillère)



Dumoulin Bernard (conseiller)



Pacaud Patrick (conseiller)



Vivier Aymeric (conseiller)

les commissions

Vie scolaire

Cotte Lilian, Desgres Bernadette, Lavergne Vincent, Mandier Corinne (animatrice), Pacaud Patrick.

Eau / Voirie / Urbanisme

Blanc Yannick, Boffelli Christian (animateur), Cotte Lilian, Décard Frédéric, Dumoulin Bernard, Lavergne Vincent.

Action sociale et associative

Décard Frédéric, Desgres Bernadette, Lavergne Vincent, Mandier Corinne (animatrice), Vivier Aymeric.

Communication

Blanc Yannick, Lavergne Vincent, Mandier Corinne, Pacaud Patrick, Vivier Aymeric (animateur).

Appel d'offres

Lavergne Vincent (président), Pacaud Patrick, Boffelli Christian, Vivier Aymeric (titulaires)

Mandier Corinne, Cotte Lilian (suppléants)

vous informer

Pour vous informer sur la vie de la commune et des alentours...

Deux panneaux d'affichages extérieurs à la mairie.

En mairie, des présentoirs contenant de la documentation sur les services intercommunaux, départementaux et associatifs sont à votre disposition (aux heures d'ouverture)

Vous pouvez également recevoir par courrier papier ou électronique, les comptes rendus de chaque conseil municipal. Pour cela une simple demande en mairie ou auprès de vos élus suffit.



Mairie pratique

horaires d'ouverture

le mardi : 14 - 16H

le vendredi : 14 - 18H

Rencontre avec
Monsieur le Maire,
les mardi et vendredi
sur rendez-vous

Tél. / Fax. 04 76 36 40 15
mairie.montagne@wanadoo.fr

Vie Municipale

parlons argent, p 5 | finances communales, p 6 | vie du conseil, p 7 | réhabilitation de l'ancienne école, p 8 | du côté de la voirie, p 9 | assainissement, p 10 |

projets & travaux

Réhabilitation de l'ancienne école



Au cours de nombreuses discussions en début de mandat, nous avons constaté une difficulté d'obtenir des logements sur le village. Nous avons la volonté de permettre aussi bien de maintenir des montagnards sur place que d'accueillir de nouvelles familles pour pérenniser l'école et par la suite redynamiser la vie communale. Nous avons donc décidé d'utiliser dans un premier temps les bâtiments existants.

Située à l'entrée du village, l'ancienne école disposait d'un logement vacant depuis plusieurs années, le rez-de-chaussée servant de salle communale. L'ensemble méritait quelques rafraîchissements.

S'agissant du premier projet concret du mandat, nous avons pris la décision de nous faire assister par Paul Bédé, architecte, pour le suivi des travaux, ces derniers exigeant des normes de sécurité particulières notamment pour la salle commune.

Une équipe d'artisans locaux ayant été retenue, les travaux se sont rapidement enchainés de février à juin 2009, date fixée pour la livraison de l'équipement.

Les habitants de la commune étaient alors conviés

à l'inauguration, permettant à chacun de se rendre compte des changements réalisés sur le bâtiment. Seul le vieux tableau noir de l'ancienne classe était épargné par le coup de neuf pour réveiller les souvenirs de certains parmi nous.

Le logement a été occupé dès le mois de juillet et les parties de cartes ont aussitôt redémarré dans la salle, accompagnées de pétanque dans la nouvelle cour.



avant

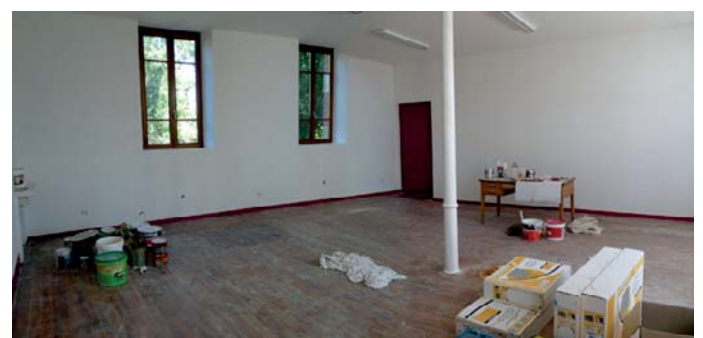


après

Cependant un problème de résonance dans la salle associative, vraisemblablement dû à la mise en place d'un plafond coupe-feu et de menuiseries très isolantes en perturbe son utilisation. Différentes solutions sont à l'étude pour remédier au plus vite à ce désagrément.

La satisfaction exprimée suite à cette réalisation nous permet d'envisager d'autres projets avec notamment l'acquisition et la réhabilitation de la maison Buisson.

coût des travaux TTC		subventions
logement	43137 €	7000 € (CG38)
salle associative	38153 €	12906 € (CG38)



Vie Municipale

parlons argent, p 5 | finances communales, p 6 | vie du conseil, p 7 | réhabilitation de l'ancienne école, p 8 | du côté de la voirie, p 9 | assainissement, p 10 |

projets & travaux du côté de la voirie



L'année 2009 fut particulière car nous avons effectué, en plus de l'entretien annuel des voiries, de gros travaux occasionnés par les importants orages de l'automne 2008.

En effet, ce début du mois de septembre 2008 rappelle de mauvais souvenirs aux habitants de notre village : beaucoup de pluie, surtout le jeudi 24 septembre, vers 19H, où un violent orage s'abattait sur la commune provoquant inondations, glissements de terrains, routes emportées (goudron soulevé), terre, cailloux, branches ... sur les chemins. La réunion de conseil municipal prévue ce soir-là fut reportée. Le lendemain matin, un premier bilan était dressé et nous commençons les travaux urgents. Plusieurs journées de tractopelle furent nécessaires pour débayer et sécuriser l'ensemble de la voirie communale. Au début de la semaine suivante, nous avons à nouveau effectué une visite des routes avec les services de la D.D.E. pour constater l'ampleur des dégâts et étudier les possibilités de réparations. Le montant des travaux est alors estimé à environ

71 500€, somme sur laquelle nous nous baserons pour établir la demande d'aide accordée pour ce type de sinistre.



Dans l'urgence, dès la fin de l'automne, l'entreprise Cheval réalisait le reprofilage à l'enrobé de la voie communale n°23 qui avait été partiellement emportée.

Le reste des travaux, après consultation, fut confié à cette même entreprise. Ceux-ci ont eu lieu en fin d'été 2009 pour la réalisation de revêtements bicouches et pour la pose de buses béton ainsi que pour les purges de chaussées et fossés.

Fin octobre 2009, ce sont 530 tonnes d'enrobé à chaud qui ont été étalés sur les chemins les plus dégradés.

A ce jour, le Conseil Général et l'Etat nous ont accordé des aides financières qui nous seront versées dans quelques mois. D'ors et déjà, on peut estimer à environ 30% la part restant à la charge de la commune.

projets & travaux **Assainissement**

Le schéma directeur d'assainissement

Au cours de l'année 2009, la commune de Montagne a fait réaliser son schéma directeur d'assainissement (SDA), se mettant ainsi en conformité avec les directives des lois sur l'eau.

La réalisation de ce SDA a été confiée, après appel d'offre, au bureau d'étude B&R ingénierie, de Meylan, et nous en avons délégué la maîtrise d'ouvrage à la Direction Départementale de l'Équipement (DDE). Cette étude a été réalisée dans les délais prévus et conformément au budget prévu. Nous pouvons donc remercier tous les acteurs concernés pour leur professionnalisme.

Le coût du SDA a été de 14700 €, subventionné à hauteur 7150 €. Nous devons donc aussi remercier le conseil général et l'agence de l'eau, organismes financeurs grâce auxquels cette étude a été possible.

un déroulement en 3 phases

Phase 1 : réalisation du diagnostic.

Cette phase a consisté à faire un état des lieux de l'habitat sur la commune, des zones présentant des enjeux environnementaux particuliers et de l'aptitude des sols à assainir les eaux usées. Le bureau d'étude a recueilli les nombreuses études de sols existantes et en a réalisé d'autres, ainsi que des tests d'infiltration.

Il apparaît que sur de larges secteurs de la commune (approximativement, le nord de la D68, et le sud de la commune) l'assainissement classique, par champ d'épandage, n'est pas possible en raison d'une trop grande imperméabilité



du sol. Une carte a été établie afin de préciser pour chaque zone les filières préconisées pour l'assainissement individuel. Cette carte est consultable en mairie. Un exemplaire de cette carte a été remis au technicien du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) qui est chargé de contrôler la conformité et le bon état des installations d'assainissement individuelles.

Phase 2 : élaboration de plusieurs scénarios et étude comparative.

La phase de diagnostic a mis en évidence les difficultés, voire impossibilités, de réaliser des

assainissements individuels réglementaires dans les zones les plus urbanisées de la commune, et principalement dans le village.

Cela a naturellement conduit le bureau d'études à envisager le raccordement du village et de certaines habitations à un réseau d'assainissement collectif.

3 scénarii principaux ont été étudiés, sous leurs aspects techniques, environnementaux et économiques :

- Scénario 1 : Raccordement du village, du hameau de la morletière et de certaines habitations proches du réseau de transit à la station de Saint Bonnet de Chavagne, qui serait pour cela redimensionnée.
- Scénario 2 : Raccordement du village à une station d'épuration à créer aux Séglières. Rejet des effluents dans la Joyeuse
- Scénario 1 bis : Raccordement du village et de la Morletière à une station d'épuration à créer en contrebas du hameau. Evaporation/Infiltration des effluents et/ou rejet en fond de combe.

Vie Municipale

parlons argent, p 5 | finances communales, p 6 | vie du conseil, p 7 | réhabilitation de l'ancienne école, p 8 | du côté de la voirie, p 9 | assainissement, p 10 |



Phase 3 : choix d'un scénario et élaboration du schéma directeur d'assainissement.

Le raccordement à la station de Saint Bonnet de Chavagne serait une excellente solution d'un point de vue environnemental. Malheureusement, le coût de cette option (estimation 1 100 000 €) ne permet pas de l'envisager sérieusement.

La création d'une station aux Séglières pose aussi de nombreux problèmes. Le réseau de transit traverserait des terrains instables. Le débit de la joyeuse ne permet pas d'absorber les effluents d'une station d'épuration sans conséquences écologiques sérieuses sur le ruisseau. Enfin le coût estimé de cette option (550 000 €) reste élevé pour le raccordement uniquement du village.

La municipalité a rapidement défendu le scénario 1 bis. D'une part c'est l'option la moins onéreuse. Le coût estimé est de 350 000 € pour le raccordement du village et de la Morletière. C'est le seul scénario qui conduit à une charge financière pour l'assainissement qui serait supportable par les usagers.

Le rejet des effluents en fond de combe n'est pas une pratique usuelle. La station d'épuration, probablement des filtres plantés de roseaux,

devra donc être largement dimensionnée. Il faudra aussi limiter les quantités d'effluents en utilisant pour cela des tranchées drainantes plantées d'arbres (peupliers, saules....) qui en évaporeront une grande partie.

Sous ces conditions, la MISE (Mission Inter Service sur l'Eau) ne s'oppose pas au scénario 1 bis, et le conseil général accepte le principe de subventionner ce projet.

Le choix d'un scénario ayant été fait en impliquant tous les acteurs (bureau d'étude, maîtrise d'ouvrage, financeurs, MISE ...) le bureau d'étude a finalisé le Schéma directeur. Nous disposons maintenant de sa version définitive.

Ce SDA doit maintenant passer en enquête publique. A cette condition il devient opposable aux tiers.

Le passage à l'assainissement collectif



Il faut immédiatement dire qu'aujourd'hui rien n'est décidé. Un éventuel passage à l'assainissement collectif (tout à l'égout) ne pourrait être décidé qu'après concertation avec les habitants du village et de la Morletière, ainsi que les propriétaires

Vie Municipale

parlons argent, p 5 | finances communales, p 6 | vie du conseil, p 7 | réhabilitation de l'ancienne école, p 8 | du côté de la voirie, p 9 | assainissement, p 10 |

concernés par les transits de canalisation ou l'implantation de la station.



L'assainissement collectif a un coût, même en choisissant l'option la plus économique. Ce sont les usagers qui supporteraient le

coût de l'installation et de sa maintenance. L'impact sur le coût de l'eau peut être estimé à 1,4 € par m³ d'eau consommé, soit approximativement, et en moyenne, 130 € par personne et par an. A ce coût d'usage se rajouterait un droit de branchement dont le montant doit être déterminé.

Ce coût est certes élevé, mais il faut le comparer avec le coût d'une installation d'assainissement non collectif (ANC) conforme et correctement maintenue. Le coût moyen d'une ANC, avec fosse et champ d'épandage est de 5000 €. Il faut de plus prévoir les vidanges de la fosse, et périodiquement des rénovations des installations. L'évolution de la législation et des exigences de performances des installations individuelles, et les contrôles de



ces installations obligeront progressivement les propriétaires d'ANC à engager des frais de création, entretien et rénovation de leurs installations.

Sur le long terme, les usagers d'un assainissement collectif seront certainement à vantage financièrement.

L'intérêt principal d'investir dans un assainissement collectif serait de retrouver une certaine maîtrise de l'urbanisme sur la commune.

Des projets sont possibles pour densifier et dynamiser le village. En investissant dans la maison Buisson, la municipalité montre sa volonté d'agir. Mais très peu de choses pourront se faire si nous ne sommes pas capables d'épurer correctement les eaux usées de notre village.

A court terme, nous allons étudier plus précisément ce scénario 1 bis. Il faudra étudier notamment les profils des réseaux de collecte et de transit, et l'emplacement exact des différents étages de la station d'épuration. Cette phase d'étude permettra aussi d'obtenir une estimation plus précise de l'investissement. Nous partagerons alors ces informations avec tous les montagnards concernés afin de prendre ensemble les meilleures décisions pour l'avenir de la commune.



Vie Associative

Association d'Education Populaire, p 13 | Association patriotique, p 13 | Association Communale de Chasse Agréée, p 14 | Comité des fêtes, p 15 | Club de l'amitié, p 16 | Cantine scolaire, p 16 | Sou des écoles, p 17 | les bureaux, p 18 |

Association d'Education Populaire



Le premier octobre 2009, une réunion présidée par M le Maire, a permis de faire le point sur les travaux de réhabilitation dans l'église.

Dans le dernier «ECHO de Montagne», nous pensions que la porte latérale serait aménagée en issue de secours en 2009. Les

travaux ont pris du retard et doivent être faits cette année. Dans cette perspective, l'AEP a demandé s'il serait possible de commencer le suivi et la vérification des points extérieurs du vitrail représentant Saint-Joseph, puisqu'il est situé à côté de cette porte latérale.

Les devis des vitraux établis il y a plusieurs années sont à la mairie et, réactualisés, permettront de programmer cette autre tranche de travaux. La surveillance des fissures continue à être assurée par la municipalité.

L'AEP est heureuse de constater le désir toujours présent dans la municipalité d'entretenir au mieux, suivant ses moyens, ce bâtiment au cœur de notre village.

L'AEP accueillerait volontiers toutes les bonnes volontés.

Bonne année 2010 !

Association Patriotique Montagne - Saint-Bonnet de Chavagne

Commémoration du 08 mai 1945



C'est devant la mairie que ce forma le défilé pour se rendre au monument aux morts. Après la lecture des messages de l'UFAC et de Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat à

la défense et aux anciens combattants qui rappelle que la mémoire de ces événements doit vivre et être transmise aux futures générations, les dépôts de gerbes, de La municipalité, de l'association patriotique Saint-Bonnet de Chavagne – Montagne et du Souvenir Français se succédèrent devant le monument aux morts. Après l'appel aux morts et la minute de silence, Vincent Lavergne remercia l'ensemble des personnes présentes et plus particulièrement les élus de Saint-Bonnet, les portes drapeaux : Mégane Vincent et Aurélie Cotte entourés par Etienne Bossan et Albert Mombard, les anciens combattants et les enfants.

Commémoration du 11 novembre

Une assistance nombreuse a répondu présent à l'invitation de l'association patriotique St Bonnet de Chavagne/Montagne et de la municipalité pour commémorer le 91ème anniversaire de la fin de la première guerre mondiale. Se souvenir des conflits passés c'est aussi associer les jeunes générations à consolider le présent et à préparer l'avenir.

Les enfants de l'école du lendemain accompagnés de leur instituteur ont témoigné avec des poèmes sur ces événements tragiques. Beaucoup de bouquets apportés par les enfants ont honoré le monument. Merci aux deux portes drapeaux : Laetitia Sénéclauze et Roland Farconnet.

Vie Associative

Association d'Education Populaire, p 13 | Association patriotique, p 13 |
Association Communale de Chasse Agréée, p 14 | Comité des fêtes,
p 15 | Club de l'amitié, p 16 | Cantine scolaire, p 16 | Sou des écoles, p
17 | les bureaux, p 18 |

Association Communale de Chasse Agréée

Le temps passe et l'année s'écoule...

Pour la saison 2009-2010, la Société dispose toujours de ces onze bracelets chevreuils. Une présence assidue de chasseurs aux battues a permis une réelle efficacité malgré les contraintes réglementaires.

Les battues se déroulent dans une très bonne ambiance : beaucoup de mésaventures.

Exemple : Lors d'une battue où tout se déroule normalement un de nos traqueurs accompagné de son chien « Trincanet » nous dit !

- La bête est là ! Elle monte droit sur notre petit bonhomme, allons vite lui aider? Pas eu dit ça un coup retentit,

-Tu la eu ?

- Non !!

-Attends elle repasse, encore deux coups !!

-Ah quand même ! Il l'a eu!

-Maintenant faites passer ! Nous dit-il !

-OK, replaçons nous et relâchons « Trincanet »

Ouf, ouf, encore deux coups

- Et de trois cri le petit bonhomme heureux.

Comme quoi c'est à la portée de tout le monde de prélever trois bêtes le même jour.



Les battues ne sont pas finies, rendez-vous tous les dimanche matin de février afin de réguler

La Bête (renard) comme dit petit bonhomme. Afin d'aider nos gardes encore un peu jeune (on rigole).



En ce qui concerne notre chasse favorite qui est le lièvre, cette saison a été moyenne : 22 lièvres ont été prélevés sur la commune. Continuons !!! Quatre trios plus quatre couples ont été lâchés fin décembre. Par la suite, un comptage sera effectué fin février et début mars pour évaluer notre population.

Tout ce qui est gibier à plumes, le nombre d'oiseaux n'a pas changé par rapport aux années précédentes, nous lâchons 200

faisans et 100 perdrix en quatre lâchers.

Nous ne pouvons pas vous dire le nombre prélevé à ce jour, car nos amis chasseurs ont jusqu'à fin février pour nous rendre leurs tableaux. Pensez-y car une sanction est mise en place par la fédération et non par l'ACCA.

L' ACCA vous souhaite une bonne et heureuse Année 2010, dans l'attente d'une rencontre de nos manifestations qui auront lieu le 27 et 28 mars 2010 pour le repas chevreuil ainsi qu'au mois d'août pour le concours de pétanque.

BONNE ANNEE

Le Bureau

Vie Associative

Association d'Éducation Populaire, p 13 | Association patriotique, p 13
| Association Communale de Chasse Agréée, p 14 | Comité des fêtes,
p 15 | Club de l'amitié, p 16 | Cantine scolaire, p 16 | Sou des écoles, p
17 | les bureaux, p 18 |

Comité des fêtes



Comme espéré l'année dernière, le comité des fêtes a vu l'apparition de nouvelles têtes dans ses rangs. Et, grande satisfaction, beaucoup de jeunes se sont investis... ce qui soulage les (un peu plus) anciens !

Si de nouvelles bonnes volontés souhaitent nous rejoindre, elles sont les bienvenues.

Au programme des festivités 2009, nous avons eu :

Le 21 février, c'était le repas choucroute où tout le monde s'est régalé dans une bonne ambiance.

Le 13 mars, c'était l'assemblée générale et donc la joie de voir des jeunes s'investir.

Le 28 juin, pour la deuxième fois nous offrons un repas aux habitants de la commune. Superbe journée.

Le 17 juillet, nous avons participé à la nuit des étoiles, dommage que le ciel soit resté bouché car la soirée aurait été parfaite.

Les 22 & 23 août, traditionnelle vogue avec toutes ses animations (tiercé aux chèvres, fanfare, stands de jeux...) mais sans feu d'artifice, sécheresse oblige !



Enfin le 6 décembre, c'était boudins et caillettes. Il fallait pas arriver trop tard, car nous avons été dévalisés cette année.



Un grand merci à celles et ceux qui ont participé à ces manifestations, ainsi qu'à toutes les personnes qui nous prêtent mains fortes pour leur organisation.



On compte sur vous pour 2010 !

Les membres du comité des fêtes présente aux montagnard(e)s leurs meilleurs vœux pour 2010.

Vie Associative

Association d'Éducation Populaire, p 13 | Association patriotique, p 13
| Association Communale de Chasse Agréée, p 14 | Comité des fêtes, p
15 | Club de l'amitié, p16 | Cantine scolaire, p 16 | Sou des écoles, p
17 | les bureaux, p 18 |

Club de l'amitié



Après quelques vendredis passés à la salle des fêtes, pour la réalisation des travaux, nous avons retrouvé avec plaisir la salle de l'ancienne école où nous nous retrouvons une fois par mois pour discuter, jouer, nous retrouver tout simplement.

Cette salle a retrouvé une seconde jeunesse, plus lumineuse, plus isolée... plus besoin d'allumer le vieux poêle... un vrai bonheur.

Le club de l'Amitié vous souhaite une bonne année 2010 à tous et vous invite à nous rejoindre chaque dernier vendredi du mois pour un petit moment de convivialité.

Cantine scolaire Saint-Lattier, Saint-Bonnet de Chavagne, Montagne



repas de Noël

Depuis la rentrée, l'association de la cantine de Saint-Lattier a changé de statut. Elle est devenue intercommunale avec Saint-Bonnet de Chavagne et Montagne permettant ainsi d'impliquer des parents d'élèves des trois écoles dans le bureau ainsi qu'au conseil d'administration.

Les repas sont préparés à Saint-Lattier par Chantal Fournier aidée de Marie-Claire Charroux. Ils sont transportés par Marie-Laure Fustier et servis à Montagne par Corinne Mandier.

Les ressources de l'association proviennent des cotisations et tickets repas. Ils permettent de régler les diverses factures des fournisseurs, les salaires des employées de cuisine, le comptable et l'achat de matériel, les contrôles sanitaires et les assurances.

La mairie participe aux frais de transport des repas, met à disposition la salle de la cantine et prend en charge le salaire de l'employée de service.

Des manifestations sont également organisées afin de réduire le coût des repas pour les familles et d'introduire dans les menus des produits locaux.

Toutes les bonnes volontés et idées sont les bienvenues !

A retenir, vendredi 12 février, spectacle comédie musicale présentée par la troupe Bella ciao. A 20H à la salle des fêtes de Saint-Lattier.

Vie Associative

Association d'Education Populaire, p 13 | Association patriotique, p 13 | Association Communale de Chasse Agréée, p 14 | Comité des fêtes, p 15 | Club de l'amitié, p 16 | Cantine scolaire, p 16 | Sou des écoles, p 17 | les bureaux, p 18 |

Sou des écoles Saint-Bonnet de Chavagne, Montagne



Les membres du sou des écoles remercient chaleureusement tous ceux qui par leur présence et leur aide ont contribué au succès des manifestations de cette année 2009. Nous tenons à remercier plus particulièrement les riverains de



la commune de Saint-Bonnet de Chavagne pour la gêne occasionnée lors du passage du rallye de la noix, manifestation qui a permis au sou des écoles de tenir une buvette au camping des Carrets.

Grace à vous tous cette année encore les enfants ont pu bénéficier d'activités sportives et culturelles : sortie à la piscine, au musée, à la



bibliothèque, au théâtre (compagnie songe), de l'achat de matériel pédagogique...

Le loto des écoles qui a eu lieu le samedi 21 novembre a remporté cette année encore un grand succès. Le soutien de nos partenaires (commerçants, artisans, entreprises...) nous a permis de proposer des lots appréciés de tous à en croire le nombre important de participants.

Le Bureau



Vie Associative

Association d'Éducation Populaire, p 13 | Association patriotique, p 13
| Association Communale de Chasse Agréée, p 14 | Comité des fêtes, p
15 | Club de l'amitié, p 16 | Cantine scolaire, p 16 | Sou des écoles, p 17
| les bureaux, p 18 |

les bureaux des associations



ACCA

Président, Christophe Cotte
Vice-Président, Michel Gélibert
Secrétaire, Lilian Cotte
Trésorier, Michel Reynaud
Contact, Christophe Cotte au
06 03 55 23 90.

AEP

Présidente, Anne-Marie Giraud
Secrétaire, Thérèse Clément
Trésorier, Michel Gélibert
Contact, Anne-Marie Giraud au
04 76 36 47 41.

Association patriotique

Président, Jean-Claude Manquat
Secrétaire, Robert Pinet
Trésorier, Roland Farconnet
Contact, Corinne Mandier au
04 76 36 45 76.

Cantine scolaire

Présidente, Hélène Hourdequin
(Saint-Lattier)
Vice-Présidente, Marie-Laure
Fustier (Saint-Bonnet de
Chavagne)
Secrétaire, Myriam Décard
(Montagne)
Secrétaire adjointe, Julia Barbier
(Saint-Bonnet de Chavagne)
Trésorière, Judith Chauvet (Saint-
Lattier)
Trésorière adjointe, Blandine
Monier (Saint-Lattier)
Contact, Myriam Décard au 04
76 36 47 63

Club de l'amitié

Présidente, Gilberte Rillet
Vice-Président, André Guinard
Secrétaire, Simone Revol
Secrétaire adjointe, Micheline
Bonner
Trésorière, Madeleine Tuffier
Trésorier adjoint, Henri Broc
Contact, Gilberte Rillet
au 04 76 36 44 74

Comité des fêtes

Président, Patrick Pacaud
Secrétaire, Frédéric Porotti
Trésorier, Lilian Cotte
Contact, Patrick Pacaud au
04 76 36 45 71

Sou des écoles

Présidente, Sandrine Lambert
Vice-Présidente, Véréne Miesusset
Gastinel
Secrétaire, Fanny Delaguillaumie
Secrétaire adjointe, Carine
Buisson
Trésorier, Cédrick Gardon
Trésorier adjoint, Pascal Thirion
Contact,
associationdusoudesecoles@
gmail.com



Vie Scolaire



quoi de neuf à l'école ?



Quoi de neuf à l'école?

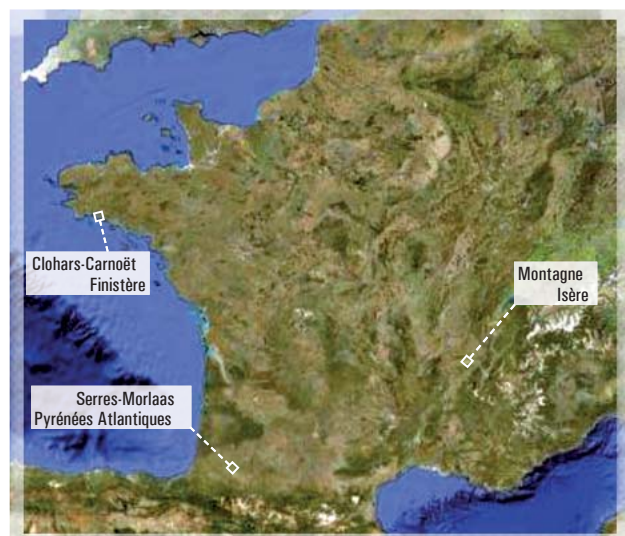
Les temps forts de l'année 2008 / 2009 furent...

Une nouvelle classe correspondante

Depuis 2003, les élèves de Montagne correspondaient avec une classe du Finistère (29), tous les 2 ans, un voyage-échange les réunissait. Mais l'enseignante de cette classe a pris sa retraite en juin 2008.

C'est pourquoi je suis parti à la recherche d'une nouvelle classe qui voudrait bien correspondre avec nous. C'est finalement en décembre 2008 qu'une classe nous a répondu favorablement.

Nos nouveaux correspondants habitent le village de Serres-Morlaas, dans les Pyrénées-Atlantiques (64). Ce village est situé à 12 km au nord-est de Pau.



Projet Eco-Ecole



Les enfants et leur enseignant sont toujours engagés dans le projet qui vise à faire de notre école une éco-école,

c'est-à-dire une école dans laquelle les enfants sont sensibilisés à l'écologie, dans laquelle la production de déchets est réduite, les déchets triés, le papier récupéré, l'énergie économisée.

Ces efforts sont récompensés par le renouvellement du label « éco-école » pour l'année 2008/2009.

De plus, notre classe a été citée dans le magazine «Eco-Ecoles en action! n°3» qu'on peut lire sur le site www.eco-ecole.org (onglet téléchargements).



Pour l'année 2009-2010, un projet de classe de découverte est en cours pour le mois de mars. Si tout va bien, nous rejoindrons nos correspondants en Auvergne.



En 2009-2010, le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Montagne / Saint-Bonnet de Chavagne accueille, 115 enfants (108 l'an dernier) répartis en 5 classes. Parmi ces 115 enfants, les petits Montagnards sont au nombre de 32, ce qui représente 28 % de l'effectif global. La classe de Montagne accueille 23 élèves de CM1 et CM2.

Vie Intercommunale

habitat, une nouvelle opération pour son amélioration, p 20 | 2010, année de la petite enfance, p 21 | centre aquatique, le chantier progresse, p 22 | bibliothèque du Furand, p 23 | du côté du SICTOM, p 23 | et si l'on co-voitait ? p 24 |

Habitat, une nouvelle opération pour son amélioration

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Saint-Marcellin est un dispositif piloté par la Communauté de Communes avec le soutien financier de l'Etat, de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et de la région Rhône-Alpes.

Relancée depuis mai 2009, cette opération s'adresse, sous conditions, aux propriétaires privés d'un logement situé sur l'une des seize communes du Pays de Saint-Marcellin. Les propriétaires peuvent être soit «occupants» de leur logement (résidence principale), dans ces cas l'éligibilité à l'OPAH sera soumise à des critères de ressources. Soit les propriétaires sont «bailleurs» et louent le(s) logements à des locataires.

Pour entrer dans le cadre de l'OPAH, la construction des logements doit dater au minimum de quinze ans. Peuvent faire l'objet d'une subvention, les travaux destinés à l'amélioration de l'habitat en matière de sécurité, de salubrité ou d'équipement. Les travaux facilitant les économies d'énergie,



l'isolation acoustique ainsi que l'accessibilité et/ou l'adaptation aux personnes en situation de handicap. Ces travaux peuvent être réalisés dans les parties privatives ou communes des immeubles.

La réalisation des travaux subventionnables, comprenant la fourniture et la mise en œuvre des matériaux,

doit être confiée à des professionnels du bâtiment inscrits soit au répertoire des métiers, soit au registre du commerce et des sociétés. Après travaux, les logements doivent être loués pendant 9 ans ou occupés pendant 6 ans à titre de résidence principale.

Pour aider les propriétaires intéressés par cette opération, une permanence a lieu tous les jeudis de 14H à 16H30 à la Maison de l'Economie du Pays de Saint-Marcellin (bureau des permanences, 3^{ème} étage, sans rendez-vous). Vous pouvez également contacter H&D Isère Savoie au 0 800 200 127 (numéro vert gratuit).



Un espace portable à la Cyber Base

Pour répondre à la hausse croissante des usagers venant avec les propres ordinateurs portables, la Cyber Base du Pays de Saint-Marcellin a créé un espace dédié. Un long plan de travail pouvant accueillir cinq usagers en toute confidentialité. Pour ce nouveau service, le prix de la connexion est de 0.50€ de l'heure. Du lundi au vendredi, de 9H30 à 12H30 et de 14H à 16H45. Infos, Nabil Salah au 04 76 38 45 48.



Le label Envie d'Agir pour le PIJ



Le Point Information Jeunesse du Pays de Saint-Marcellin vient d'obtenir le label Envie d'Agir. Cette labellisation reconnaît son travail dans l'accompagnement aux projets jeunes. Ces projets peuvent intervenir dans plusieurs domaines : citoyenneté, solidarité internationale, environnement, création d'activité économique, culture, sport...

Vous avez entre 11 et 30 ans, vous avez une idée de projet, mais vous ne savez pas comment l'exploiter ? Prenez contact avec Amélie Sylvestre, au 04 76 38 45 48.

Assainissement individuel

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif a fait l'objet de nombreuses réunions



d'informations publiques sur le Pays. Un peu plus de 600 personnes rencontrées lors des 6 réunions programmées. Un fort intérêt pour connaître à la fois les détails pratiques du service, mais aussi des questions techniques sur l'assainissement individuel.

Sur cette première année d'exercice le technicien SPANC a effectué près de 450 contrôles/diagnostics d'installations.

Vie Intercommunale

habitat, une nouvelle opération pour son amélioration, p 20 | 2010, année de la petite enfance, p 21 | centre aquatique, le chantier progresse, p 22 | bibliothèque du Furand, p 23 | du côté du SICTOM, p 23 | et si l'on co-voitait ? p 24 |

2010, année de la petite enfance



Intercommunale depuis l'été 2006, la petite enfance va prendre un nouveau virage en 2010 dont bénéficieront toutes les familles du Pays de Saint-Marcellin. Après le transfert du Relais Assistantes Maternelles et du Lieu d'Accueil Enfants Parents, deux nouveaux équipements initialement développés par la ville de Saint-Marcellin, la crèche et la halte-garderie rejoignent le giron intercommunal.

Pour les enfants et leurs familles déjà accueillis dans ces structures, rien ne va changer. Crèche et halte-garderie restent à la même adresse tout comme les accueillants. A partir de 2010 toutes les familles du Pays de Saint-Marcellin auront les mêmes chances

d'accès aux structures et une tarification unique (en fonction du Quotient Familial) sera appliquée.

L'exercice plein de la garde des 0-3 ans à l'échelle intercommunale entraîne aussi la création de nouveaux équipements.

En effet les crèche et halte garderie actuelles qui couvrent un bassin de 8 000 habitants ne suffiront pas pour 22 000 habitants. D'où la création d'une micro-crèche sur Saint-Hilaire du Rosier (septembre 2010) et la construction d'un multi accueil (crèche + halte garderie) à Chatte. Les travaux du multi accueil seront lancés courant 2010, pour une mise en service au premier semestre 2011. Cette nouvelle structure sera implantée face aux collège et gymnase de Chatte.



Infos santé

Passerelle santé a dignement fêté sa première année d'existence, le 27 mai dernier, en organisant des portes ouvertes pour présenter son activité d'accueil, d'écoute et d'information sur toutes les questions relatives à la thématique santé (au sens large).

Passerelle santé a une nouvelle animatrice, Delphine Rivoire. Elle vous attend les mercredi et jeudi de 14 à 17H (sauf pendant les vacances scolaires) au 1 boulevard du champ de mars à Saint-Marcellin.



Aider les jeunes à passer leur BAFA / BAFD

Depuis 2006 ; la Communauté de Communes alloue une enveloppe financière annuelle pour aider, sous conditions, les jeunes du Pays de Saint-Marcellin à payer une partie de leur formation BAFA ou BAFD. Des formations qui permettent d'être animateur ou directeur en centre de loisirs.

Le succès de cette opération est tel que le budget 2009 était épuisé fin septembre. Alors si vous êtes intéressés par ce dispositif, le service jeunesse vous donne rendez-vous maintenant pour venir retirer les dossiers de demandes de financement et connaître les modalités d'obtention de l'aide.



En attendant cette date, futurs animateurs ou directeurs, vous pouvez passer au Point Information Jeunesse trouver toutes les infos pratiques sur

le déroulement des formations BAFA / BAFD ainsi que sur les autres financements possibles.

Infos, Amélie Sylvestre, au 04 76 38 45 48.

Centre aquatique, le chantier progresse



Depuis la mi-mars 2009, le chantier du centre aquatique est reparti. L'entreprise de gros œuvre a rapidement réalisé l'édification des murs d'enceinte du bâtiment. Cette avancée rend moins visible de tous l'évolution des travaux, au point que certaines personnes croient qu'il stagne. Qu'elles se rassurent, il y a des gens qui travaillent sur le chantier. L'équipe de gros œuvre est en passe de terminer son intervention. Les supports de fixation des bassins sportif et ludiques sont finis. Le maçon a été rejoint depuis octobre par de nouveaux corps de métiers. Sur les toits les étancheurs oeuvrent pour les rendre étanches et isolés. Au rez-de chaussée les

électriciens ont passé gaines, fourreaux et autres câbles. Enfin en sous-sol, les plombiers posent des mètres et des mètres de tuyaux tous comme leurs confrères chauffagistes. Les blocs de chaufferie et de ventilation de l'air ont été posés. Dans quelques jours, ce sera au tour du charpentier d'investir le chantier pour la couverture des bassins sportif et ludiques.

Il y a donc une vie active sur le chantier, même si on ne la voit pas de l'extérieur. Pour permettre aux personnes intéressées par les avancées du centre aquatique, la communauté de communes met en ligne des photos des travaux. A retrouver sur www.pays-saint-marcellin.fr



S'initier et se perfectionner à l'informatique

En plus de la consultation libre, la Cyber Base propose aussi des ateliers d'initiation et de perfectionnement aux usages de l'informatique et d'internet.

Comment marche un ordinateur, logiciels bureautiques, photo & vidéo numérique, messagerie électronique, téléchargement & installation de programmes...



Des ateliers de deux à quatre heures, sur inscription, les mardi, mercredi et jeudi de 17H à 19H.

La ludothèque hors des murs



La ludothèque intercommunale c'est du jeu sur place, à emprunter. C'est aussi des co-animations comme la soirée jeu avec la médiathèque de Chatte en juin, des sorties, comme en octobre dernier aux Turlipnades (festival de jeux) à Saint-Donat. Un car entier d'adhérents plus une vingtaine en individuels se sont retrouvés dans un cadre et une ambiance magnifique pour jouer. N'oubliez-pas, il existe aussi un relais ludothèque à Saint-Bonnet de Chavagne !

Horaires de la déchèterie

En attendant l'ouverture de la future déchèterie-recyclerie, en cours de construction à Saint-Sauveur, pour 2011, les horaires de l'actuelle, ZA les échavagnes à Saint-Marcellin sont

- du lundi au jeudi de 13h30 à 18h00,
- le vendredi et le samedi de 9h00 à 18h00

Téléphone : 04 76 38 36 94.



Vie Intercommunale

habitat, une nouvelle opération pour son amélioration, p 20 | 2010, année de la petite enfance, p 21 | centre aquatique, le chantier progresse, p 22 | bibliothèque du Furand, p 23 | du côté du SICTOM, p 23 | et si l'on co-voiturait ? p 24 |

En direct de la bibliothèque

La bibliothèque intercommunale du Furand vous accueille sur le site de Saint-Antoine l'Abbaye les mardi, mercredi et vendredi de 16H à 18H30 et le samedi matin de 10H à midi. En vous inscrivant, vous pourrez emprunter 5 livres et un magazine par mois.

Nos abonnements. Pour les grands. *marianne*, *psychologies* et *marie claire idées*. Pour les enfants *picoti*.

La bibliothèque intervient dans la classe de CM1 – CM2 de Montagne, une fois par mois. Cette année, les élèves travaillent sur la détermination du genre féminin / masculin dans la littérature de jeunesse. Plus simplement, ils explorent les romans, les albums et les livres documentaires pour observer comment sont décrits, montrés les hommes et les femmes.



Au mois de Février et au mois d'Avril, les assistantes maternelles de Montagne sont invitées à passer un moment convivial avec des petites lectures et comptines pour les tout-petits.

Et enfin, pour les amateurs de patrimoine, venez à Saint Antoine à la bibliothèque voir l'exposition « pierre et pisé » au mois d'avril.

SICTOM, en route vers la redevance incitative



En test sur 3 communes du Pays de Vinay, la redevance incitative sera d'actualité pour Montagne en 2011. Son objectif, inciter encore plus les usagers au tri des déchets.

Pour ce nouveau dispositif de collecte des poubelles, vous n'aurez plus de contrainte de jour pour déposer vos déchets ménagers, car plus de ramassages nocturnes.

Ce sera à chacun de déposer ses ordures dans les conteneurs aménagés sur l'ensemble du Sud-Grésivaudan, en voisinage direct des points de tri sélectif, pour qu'en un seul voyage vous puissiez déposer l'ensemble de vos déchets. Un badge vous permettra d'ouvrir ces conteneurs enterrés. Il servira aussi pour comptabiliser vos dépôts et établir au plus juste votre facture.

Trier plus pour recycler plus et moins polluer !



Les permanences accueillies à la Maison de l'Economie du Pays de Saint-Marcellin

bureau des permanences (3^{ème} étage)

Architecte conseil du CAUE : conseils (gratuits) sur vos projets de construction, rénovation, aménagement.... Deux vendredis par mois de 13H à 16H30, sur RDV au 04 76 38 45 48

Armée de Terre : informe sur les métiers et carrières. Le mercredi après-midi, sans rendez-vous, périodicité variable. Pour les connaître : 04 76 38 45 48 (accueil Maison Economie), 04 76 76 22 30 (CIRFA Grenoble).

Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble : les lundis et mardis de 9H à 12H et de 13H30 à 16H, sans rendez-vous. Une borne CAF est

à votre disposition au rez de chaussée pour vous permettre d'effectuer certaines de vos démarches.

Ohée-Prométhée : accompagnement des travailleurs handicapés, le mercredi, de 9 à 12H. Information et prise de RDV au 04 76 53 01 49.

OPAH : informe sur le dispositif de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et aide au montage de dossier. Tous les jeudis de 14H à 16H30, sans rendez-vous. Pour plus d'infos 0 800 200 127 (numéro vert gratuit).

Pôle Formation, salle cumane (accès B, 1^{er} étage)

Vivre sans alcool : informe et soutient les personnes dépendantes de l'alcool et leurs familles. Tous les lundis de 16H à 18H. Plus d'infos au 06 88 77 92 45.



Vie Intercommunale

habitat, une nouvelle opération pour son amélioration, p 20 | 2010, année de la petite enfance, p 21 | centre aquatique, le chantier progresse, p 22 | bibliothèque du Furand, p 23 | du côté du SICTOM, p 23 | et si l'on co-voiturerait ? p 24 |

Et si l'on co-voiturerait ?



Tous les jours vous partez de Montagne pour aller travailler à Saint-Marcellin, Romans, Grenoble, Valence... tous les jours seul(e) au volant de votre voiture, comme beaucoup d'autres automobilistes que vous croisez. Et certains jours, ça vous agace : embouteillage, pollution, solitude...

Pour répondre à ces préoccupations écologiques et économiques, le Syndicat Mixte Pays du Sud-Grésivaudan a mis en place une plateforme de co-voiturage en ligne : <http://covoiturage.sud-gresivaudan.org>. Son principe est simple, permettre à plusieurs personnes faisant le même trajet de partager une seule voiture. Le système de covoiturage assurant leur mise en relation.

Concrètement comment ça marche ?

C'est très simple : connectez-vous sur <http://covoiturage.sud-gresivaudan.org>, répondez à quelques questions concernant le trajet proposé ou recherché, laissez une adresse m@il et éventuellement un numéro de téléphone.

Pratique, le système vous alerte par e-mail ou SMS dès qu'un nouvel inscrit peut partager un trajet avec vous. Il positionne les covoitureurs sur une carte interactive et vous permet de visualiser en un clin d'œil la distance précise qui vous sépare d'eux, au départ et à l'arrivée. Tout ceci gratuitement et anonymement pour l'utilisateur !

Des avantages

Une économie de temps. Si chacun d'entre nous partageait une fois par semaine une voiture avec quelqu'un, il y aurait 10% de voitures en moins sur la route : finis les bouchons aux entrées des agglomérations !

Une économie d'argent : *habitant à Saint-Marcellin, mon trajet aller-retour jusqu'à Grenoble me coûte 19 € en ne comptant que les frais d'essence et de péage. Je partage ma voiture trois fois par semaine avec deux autres personnes... et j'économise 150 € par mois !*

Un geste pour l'environnement. Moins de voitures sur les routes, c'est moins de CO2 dans l'atmosphère ! Enfin le covoiturage est aussi un réseau social qui peut vous permettre de rencontrer de nouvelles personnes.

Des inconvénients ?

La plus grande réticence tient au fait des changements d'habitudes. *Si je covoiture avec quelqu'un, je ne vais plus pouvoir faire comme je veux, mon organisation personnelle va être modifiée...*



C'est vrai ce partage peut amener quelques changements. Mais rien ne vous oblige à covoiturer 5 jours sur 5,

cela peut être occasionnel. Il n'y a aucune contrainte, c'est à vous entre covoitureurs de déterminer votre mode de fonctionnement, vous êtes libres d'essayer. D'être satisfait ou pas !



Un défibrillateur pour sauver des vies

La commune a fait l'acquisition, lors d'un achat groupé avec ses voisins du Pays de Saint-Marcellin, d'un défibrillateur cardiaque pour la somme de 1578 €. Cet appareil peut sauver des vies en cas de malaise cardiaque et d'arrêt respiratoire (entraînant par conséquence un arrêt du cœur).

Puisque son utilité dépasse largement les temps d'ouverture de la mairie, il a été décidé de l'installer dans le hall d'entrée, à côté des escaliers. Cette mise en libre accès, ne signifie pas « libre service ». Nous comptons sur le (bon) sens civique de chacun quant à son utilisation.



A quoi ça ressemble et comment s'en servir ?

Le défibrillateur se présente comme une petite valise. En façade une diode indique l'état de la batterie, si elle est verte, tout va bien. Lorsque l'on ouvre cette valise, une voix de synthèse nous explique la marche à suivre pour se servir de l'appareil. Donc pas besoin, d'être secouriste reconnu pour s'en servir. L'objectif est de permettre à chacun d'apporter son aide à une personne en détresse, dans l'attente des secours. Car il est bien entendu que la présence d'un défibrillateur ne remplace en rien le processus d'alerte des secours : pompiers (18) ou SAMU (15). Dans le cas d'un malaise cardiaque, où les premières minutes sont importantes, la présence d'un défibrillateur pas très loin de chez soi est donc un plus.

Le guidage par la voix synthétique de l'appareil permet aussi de faire face à la panique. Etape par étape, elle va guider son utilisateur. Accéder à la poitrine de la victime, des ciseaux pour découper les vêtements sont disponibles. Ôter les électrodes de leur pochette, si la victime a le torse poilu, le raser à l'aide d'un rasoir également fourni, aux endroits d'application : un sur la poitrine, le second sur le côté (indiqués sur les pochettes).

Ensuite c'est la machine qui dirige la manœuvre. Elle analyse la fréquence cardiaque de la victime. Si son cœur est en fibrillation (dérèglement électrique), c'est elle et non vous qui enverra un choc électrique pour tenter de rétablir le rythme cardiaque. Elle vous préviendra de cet envoi et vous demandera de vous éloigner de la victime afin que ce choc électrique n'ait aucune incidence sur vous.



Dans la boîte rouge de rangement du défibrillateur se trouve aussi un câble informatique. Prenez-le, il sera utile pour les médecins de service de secours. Grâce à lui ils récupéreront les données du défibrillateur, ce qui leur permettra d'analyser le cas du patient. Une sorte d'électrocardiogramme.

En façade de la même boîte rouge, se trouve un guide des premiers secours édité par les pompiers. Tout comme le défibrillateur, il est en libre accès et s'appelle également « revient ». Que ce soit pour un accident cardiaque, mais aussi pour des accidents domestiques (brûlures, coupures) ou routiers, ce guide peut vous être utile pour connaître les gestes à faire et ceux à ne pas faire.



Le défibrillateur est à la disposition de tous, tout en espérant que personne n'ait besoin de s'en servir.



Repas des aînés de la commune



Comme chaque année, le CCAS de Montagne convie ses aînés (de plus de 65 ans) à se retrouver le temps d'un après-midi pour partager un moment de convivialité autour d'un repas. Petite nouveauté cette année, se sont les membres du CCAS qui ont porté l'invitation aux personnes concernées. L'occasion aussi de discuter un peu.



Ainsi dimanche 26 avril, se sont 42 personnes qui se sont retrouvées autour d'une belle table fleurie pour annoncer le printemps, vu qu'à l'extérieur le temps était plutôt maussade. Le repas préparé par «les fins gourmets», s'est déroulé

dans une très bonne ambiance. Les discussions, les rires entre voisins de table étaient nourris.



Avant le dessert, les doyens : Claire Belle (90 ans), André Brun 89 ans) et les convives qui entamaient une nouvelle décennie : André Guinard (80 ans), Jeanine Boffelli (70 ans) et Armand Repiton (70 ans) eurent droit à un petit présent. Une belle orchidée pour les dames

et un coffret de vin pour les messieurs. Puis Claire Vallet et son groupe « Ciretes souliers » ont animé cet après-midi en jouant avec leurs accordéo diatonique des chansons anciennes.



Le repas terminé, les pauses digestives se sont faites autour d'un tapis de cartes pour les uns, des jeux prêtés par la ludothèque intercommunales pour d'autres ou tout simplement autour de la table pour poursuivre les conversations engagées plus tôt.

Chacun repartit avec son brin de muguet porte bonheur, heureux d'avoir passé une agréable journée.

Mi juillet, 9 colis préparés par le palais fermier de Chatte ont été portés aux personnes de plus de 80 ans qui n'avait pu assister au repas du 26 Avril.



Doyen | ne



Le 1^{er} avril, la doyenne de notre village, Claire Belle a eu une agréable surprise. Ses amies sont venues lui souhaiter son anniversaire. Elle ne s'y attendait pas, et c'est entourée du doyen, André Brun (89 ans) et ses amies que Claire a fêté ses 90 printemps.

Que de bons souvenirs !!





souvenirs, souvenirs...

année scolaire 1959-60



Vous reconnaissez-vous, ou certaines têtes vous sont-elles familières ?

En haut, rang 1 (de gauche à droite) : Monique Vivos, Annie Buraïs, Roger Chatain, Jean-Claude Contre, Marie-Claude Belle, Monique Simien-Baron, Lucette Buisson.
Rang 2 : Raymond Carle, Michel Guinard, Jean-Louis Bertrand, Alain Contre, Christian Guilloud, Rolland Bertrand, Serge Contre.
Rang 3 : Jean (?) Vivos, Jacqueline Guilloud, Michel Michon, Andrée Collonge, Lucette Barret, Martine Blanc.
Assis, rang 4 : Solange Descombes, martine Collonge, Joëlle Achard, Gérard Chatain, Alain Vivier, René Buraïs.

Avis de recherche

Pour le numéro de l'année prochaine, nous sommes emprunteurs de photos de classe, de conscrits ayant si possible une antériorité ronde avec l'année de publication (10, 20, 30, 40, 50 ans...). Si vous avez de tels documents à nous prêter, n'hésitez pas à en faire part à Corinne Mandier et à Aymeric Vivier. Par avance merci !



Etat-civil 2009

Naissances

Buisson Sara,
le 10 avril 2009

Souala Timothée,
le 7 août 2009

Mariage

Jean-Marc Fernandez
et Nadine Chedmail,
le 11 juillet 2009

Décès

M Cotte LUCIEN,
le 26 février 2009

M Monso François,
le 12 mai 2009

1^{er} mai, sur les chemins de nos quartiers

A Montagne, au cours de la nuit du 31 avril au 1^{er} mai, nous, les jeunes Montagnards, nous avons à nouveau parcouru à pied les chemins de la commune accompagnés de divers instruments sonores annonçant notre arrivée.

Comme le veut la tradition, du muguet avait été cueilli auparavant afin d'offrir, à ceux qui nous ouvrent leur porte, un joli bouquet porte-bonheur. Cette année nous avons innové en nous déguisant. Le thème étant axé sur les métiers, chacun devait faire correspondre la première lettre de son prénom avec celle d'une profession. Ainsi, *Viviane*, c'est le nom que nous donnons à notre fidèle brouette, a accompagné une aide-soignante, un jardinier, un footballeur ...sur les routes et les sentiers de la commune. Il faut noter qu'en



Viviane vue de face

2009, «Viviane» nous a demandé un soin particulier puisque nous l'avons garnie de fleurs en papier crépon et ornée d'un gigantesque brin de muguet. Recherche et créativité nous ont permis de passer de bons moments à créer une brouette différente de celle des années précédentes.

Cette nuit du 31 avril au 1^{er} mai fut une belle soirée qui s'est prolongée jusqu'au petit matin et qui sera renouvelée pour cette année 2010.

A bientôt.

Jérémy, Anaïs, Kévin, Anthony, Laëtitia, Alix, Nancy, Guillaume, Romain, Manon, Teddy, Mégane, Jean-Baptiste, Benoît, Emma, Fabien, Rudy, Aurélie, Stéphane, Marianne, Gaëlle, Adrien.



Négociation, concentration, application... lors de la réalisation du costume de Viviane



ÇA C'EST
PASSÉ
À MONTAGNE
EN 2009



André Guinard vice-président
du club de l'amitié, a reçu des
mains du président des aînés
ruraux de l'Isère, une médaille
récompensant son implication
au sein de l'association.

24 janvier

Repas du CCAS
offert aux aînés



26 avril



8 mai

Commémoration de la fin des hostilités
de la seconde guerre mondiale.

Les chanteurs du mois de mai
étaient déguisés cette année.
A l'initiale de leur prénom
correspondait une profession.
Aurélié / Aide-soignante, Jérémy
/ Joueur de foot, Jean-Baptiste /
Jardinier Bio, Romain / Rugbyman,
Benoît / Berger, Manon /
Mécanicienne...



1^{er} mai



**ÇA C'EST
 PASSÉ**
**À MONTAGNE
 EN 2009**



6 juin

Soirée théâtre pour assister en avant première au Mandat, la nouvelle pièce jouée par les Tréteaux de la Cumane à qui la commune avait prêté la salle des fêtes. La cinquantaine de spectateurs a remarqué les talents de comédien de Michel Duckit.

Présentation aux montagard(e)s des travaux de rénovation (appartement + salle associative) effectués à l'ancienne école.



19 juin



17 juillet

La nuit des étoiles, organisée par la communauté de communes a attiré près de 150 personnes malgré des conditions météo qui ont empêché l'observation des étoiles. La visite guidée du ciel s'est faite avec un planétarium avec les commentaires passionnants d'un animateur passionné.



Vogue, concours de pétanque et
tiercé aux chèvres....



22 & 23 août



22 & 23 août

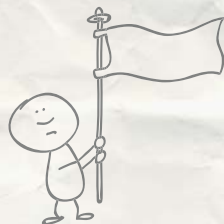
8 octobre



Accueil du conseil communautaire, l'équivalent d'un
conseil municipal mais à l'échelle de la communauté
de communes, soit 45 délégués autour de la table.
Parmi les décisions prises, la création d'un office
intercommunal du tourisme.

La guerre

Il y avait des avions
Et encore plus des canons
Il y avait des camions
Qui transportaient des munitions
Il y avait des bateaux
Et dessous des vaisseaux
Il y avait des montgolfières
Qui brûlaient dans les airs
Il y avait des millions de morts
Avec du sang plein le corps
Certains étaient beaucoup, beaucoup blessés
Et on les a retrouvés
Ils ne mangeaient pas beaucoup
Et vivaient dans des tranchées pleines de boue
Il y avait des militaires
Qui tombaient par terre
Il y avait des soldats
Avec des mitraillettes pleines les bras
C'était la guerre celle qu'on appelait la *der des der*



11 novembre

Cérémonie placée sous le signe du souvenir, avec
notamment la lecture par les enfants de l'école de
poèmes sur la guerre par des gens qui l'ont vécu, et celui
original de Thomas.

Agenda 2010

février

Vendredi 12 février, spectacle comédie musicale présentée par la troupe Bella ciao. Organisé par la cantine scolaire. A 20H30, à la salle des fêtes de Saint-Lattier.

Samedi 20 février, repas choucroute organisé par le comité des fêtes, à 20H, la salle des fêtes de Montagne.

mars

Vendredi 12 mars, assemblée générale du comité des fêtes, à 20H, salle de réunion de la mairie.

Samedi 27 et dimanche 28 mars, repas chevreuil organisé par l'ACCA, à midi à la salle des fêtes.

avril

Samedi 10 avril, après-midi, fête des enfants organisée par le sou des écoles, à Saint-Bonnet de Chavagne.

Dimanche 25 avril, repas offert aux aînés par le CCAS, à midi à la salle des fêtes.

mai

Dimanche 16 mai, vide grenier organisé par le sou des écoles, à Saint-Bonnet de Chavagne.

juin

Dimanche 27 juin, repas offert aux montagnard(les), par le comité des fêtes.

Vendredi 25 juin, kermesse de l'école, organisée par le sou des écoles à Saint-Bonnet de Chavagne.

août

Samedi 21 et dimanche 22 août, vogue organisée par le comité des fêtes.

Dimanche 22 août, concours de pétanque à 13H30 au village, organisé par l'ACCA

décembre

Dimanche 5 décembre, matinée boudin organisée par le comité des fêtes.



Répertoire

Mairie de Montagne

ouverte les mardi de 14 à 16H et le vendredi de 14 à 18H.
Tél. : 04 76 36 40 15.

Emploi

Pôle emploi (ANPE + ASSEDIC).
Tél. : 3949 (numéro unique)
Maison de l'Economie, Saint-Marcellin.

Mission Locale Pays du Sud-Grésivaudan

Pour les 16-25 ans. 04 76 38 83 42. Maison de l'Economie, Saint-Marcellin.

Social

Assistante sociale de secteur :
Laurence Gauthier, 04 76 38 40 20. Maison du département, rue Jules David, Saint-Marcellin.

Assistante sociale MSA :
Valérie Bellemin, permanence téléphonique le mardi de 9H à 12H, 04 76 38 00 56. Avenue du collège, Saint-Marcellin.

Assistante sociale de la Caisse de Retraite de l'Assurance Maladie : permanence le mardi de 9H à 12H (sans RDV), et le vendredi (sur RDV au 04 76 12 19 33). Salle 1, espace Saint-Laurent à Saint-Marcellin.

Santé

N° d'urgence :

15 / SAMU | 17 / gendarmerie | 18 ou 112 (portable) / pompiers | 04 72 11 69 11 / centre anti-poison.

N° de garde :

0 810 15 33 33 / médecin | 04 75 48 18 63 / pharmacie | 04 76 00 06 66 / dentiste.

Hôpital :

Saint-Marcellin : 04 76 64 90 90. Horaires des consultations non programmées, du lundi au vendredi de 8H30 à 18H30 et le samedi de 8H30 à 13H.